



Communiqué de presse

L'action sociale sacrifiée sur l'autel de l'austérité budgétaire

Le gouvernement Barniera déposé sur la table des parlementaires des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale organisant une purge budgétaire.

A l'évidence, l'action sociale des agent.es publics pourrait aussi être sacrifiée.

L'Union fédérale des syndicats de l'Etat CGT rappelle que l'Action Sociale Interministérielle est un socle commun de droit à tous les agent.es publics de l'Etat qu'ils soient fonctionnaires, agent.es non-titulaires, actifs ou retraité.es. Elle contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail de toutes et tous qu'il s'agisse des droits et des prestations au titre de la restauration, des vacances, du logement, de l'enfance, des loisirs aux niveaux national et régionaux.

Des coupes franches à hauteur de 15% du programme alloué, soit 21.5 millions d'euros, amputeraient le financement de l'action sociale interministérielle.

Cette saignée a été préparée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en organisant de fait une sous consommation des crédits alloués alors que des propositions avaient été faites par la CGT et plus largement toutes les organisations syndicales pour éviter cette impasse.

La DGAFP ose prétendre qu'il s'agirait d'un « ajustement » à la hauteur des dépenses ! Ce discours est totalement inacceptable dès lors que l'exercice recherché consiste bien à faire des économies budgétaires sur le dos et les droits des personnels.

L'Union fédérale des syndicats de l'Etat CGT observe par ailleurs qu'il ne s'agissait pas de « mesures nouvelles », contrairement à ce que prétend là encore la DGAFP, mais d'utiliser l'intégralité des crédits afin de financer des droits existants.

L'Union fédérale des syndicats de l'Etat CGT dénonce ces orientations budgétaires.

Disons-le clairement, l'amputation des crédits alloués à l'action sociale en 2024 pourrait être suivie par des budgets en baisse en 2025, y compris en abandonnant ou/et en confiant au secteur privé une partie des prestations assurées.

Répondre aux besoins des personnels actifs et retraités nécessite au contraire l'octroi de budgets plus conséquents qu'il s'agisse par ailleurs de l'action sociale interministérielle mais aussi ministérielle.

L'Union fédérale des syndicats de l'Etat CGT réitère sa demande d'ouverture d'un processus de discussions/négociations pour améliorer de manière significative les droits à l'action sociale des personnels.

Montreuil, le 29 octobre 2024